Nom, Prénom : ..... Téléphone : .....

Nom des enfants sous sa responsabilité : ..... Age : .....

..... Age : .....

Règlement de la randonnée cyclotourisme du 6 juillet 2025 – Départ / arrivée BLARS (46)

L'association Bergers des Lavandes organise une randonnée cyclotourisme qu'elle nomme « Les 46 kms cyclo des lavandes », **la matinée du lundi 6 juillet 2025.**

Parcours :

- **46 kms**, avec 650 m. de dénivelé, sur des petites routes du Causse, entre jolis villages, champs et forêts, avec 3 étapes près de champs de lavande et de lavandin en fleur, exploités par Bergers des Lavandes.

Le départ se situe sur la commune de **Blars** (46330), au lieu-dit « Les places », aux coordonnées GPS 44.574 1.722
Il se fera entre 8h30 et 9h30. Après 9h30 les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ des retardataires. L'arrivée se fait au même endroit. Elle est prévue entre 11h30 et 13h.
Des producteurs locaux seront présents à l'arrivée de 12h à 14h avec des assiettes froides et boissons à vendre.

Le montant de la participation à la randonnée est de **5€**. Elle est à régler au moment du départ, en espèces ou par chèque à l'ordre de « l'association Bergers des Lavandes ».
La participation est gratuite pour les moins de 15 ans, qui doivent quand même s'inscrire. Ils devront être sous la responsabilité d'un adulte.

Cette randonnée est ouverte à tous, licencié ou non à une fédération, pourvu qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique du vélo.
Cette randonnée n'est pas une course, ne comporte aucun classement et se déroule sur **des routes et chemins ouverts à la circulation** habituelle (piétons, 2 roues, véhicules).
Les participants sont considérés en excursion personnelle et **s'engagent à respecter strictement le code de la route et à porter un casque.**
Le parking, le départ, l'arrivée et les étapes se font sur des propriétés privées. Vous devez respecter les lieux et les laisser propres après votre départ, qui se fera au plus tard une fois le repas de midi terminé.

Chaque participant pourra consulter ce règlement sur le lieu du départ. Il lui sera remis une feuille de route avec le parcours. En complément le parcours sera fléchés au sol.
Sur le parcours des collations vous seront proposées, libre à vous de profiter de ces pauses ou de continuer votre chemin.

L'association organisatrice est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence**. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient subvenir au cours de l'événement.**
En cas d'accident ou d'incident quelconque survenu ou provoqué par un participant**, la responsabilité de l'association Bergers des Lavandes ne saurait être engagée en aucun cas.**
En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'évènements climatiques, ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler le ou les circuits, sans que les participants puissent prétendre à quelconque remboursement ou dédommagement.

- ☐ Je déclare avoir lu et approuvé le présent règlement, pour moi et les personnes dont je suis responsable.
- ☐ Je m'engage à respecter strictement le code de la route et à porter un casque.
- ☐ Je confirme ne présenter aucune contre-indication à la pratique du vélo.

Fait à Blars, le 6 juillet 2025

Signature :

Bergers des Lavandes